

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 juillet 2009

Service instructeur

Service du Développement
économique, de l'Enseignement
Supérieur et du Tourisme

N° CP-2009-10-2-4

Service consulté

**ASSOCIATION DE FEMMES D'ARTISANS ET DE COMMERÇANTS D'ALSACE
(AFACA)**

Résumé : *Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 800 € à l'Association de Femmes d'Artisans et de Commerçants d'Alsace (AFACA) au titre de 2009.*

L'Association de Femmes d'Artisans et de Commerçants d'Alsace (AFACA) est implantée à SCHILTIGHEIM, elle compte 120 membres. Elle a pour vocation de promouvoir la formation des conjointes, collaboratrices d'artisans et commerçants, d'encourager la reconnaissance de leur rôle et de leur statut et d'améliorer leur formation sur le plan professionnel, juridique et social.

Pour 2009, l'association souhaite poursuivre les actions suivantes :

- permettre à chaque adhérente de suivre les modules de formation organisés par l'association,
- soutenir la réalisation de la deuxième phase de l'étude sur la situation et les besoins actuels des femmes dans l'artisanat,
- continuer à prendre contact avec les jeunes entreprises de l'artisanat,
- promouvoir le Brevet de Collaborateur de Chef d'Entreprise Artisanale (BCCEA),
- poursuivre les réunions thématiques ponctuelles.

Le budget prévisionnel 2009 est le suivant :

Dépenses

- Assurances	500 €
- Fournitures administratives	500 €
- Communication (journal, site internet, publicités, insertions...)	1 000 €
- Formations	1 800 €
- Etude sur la situation et les besoins actuels des femmes dans l'artisanat (2 ^{ème} phase)	5 500 €
- Déplacement pour mission et réception	1 600 €
- Frais Assemblée Générale et réunions de bureau	1 800 €
- Frais postaux, téléphone	300 €
- Cotisations	100 €

TOTAL 13 100 €

Recettes

- Cotisations membres	1 500 €
- Subvention Chambre de Métiers	2 500 €
- Subvention Conseil Général 67	2 100 €
- Subvention Conseil Général 68	1 800 €
- Subvention Conseil Régional d'Alsace	2 000 €
- Fonds propres	2 200 €
- Participation membres aux formations	1 000 €

TOTAL 13 100 €

Le Conseil Général du Haut-Rhin est intervenu à titre exceptionnel en faveur de cette association en 2001, 2002 et 2004 à hauteur de 1 520 €.

De 2005 à 2008, un montant de 1 800 € a été attribué au titre des interventions économiques générales.

Pour 2009, le Conseil Général du Bas-Rhin attribuera une aide de 2 100 € à l'AFACA. Le Conseil Régional a également été sollicité mais sa décision n'est pas connue à ce jour.

Malgré tout l'intérêt de l'action menée par l'AFACA et au vu des nombreuses autres demandes au titre des interventions économiques, nous vous proposons de maintenir notre soutien à hauteur de 1 800 €.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder une subvention d'un montant de 1 800 € à l'Association de Femmes d'Artisans et de Commerçants d'Alsace au titre de 2009,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F724, chapitre 65, nature 6574, fonction 90 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER